

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie
RELEVÉ DE DECISIONS N° 2 - Mercredi 05 octobre 2022

**Présidence de Madame
Claire THOURY**

Membres présents : Fanny ARAV, Jean-Pierre CABROL (en visio), Cynthia FLEURY (en visio), Benoît GARCIA, Jacques LANDRIOT, Giovanna MARSICO, Kenza OCCANSEY, Sandrine RUI (en visio), Mathieu SANCHEZ.

Membres excusés : Michel CHASSANG, Jean-François DELFRAISSY, Hélène LANDEMORE, François STASSE.

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie s'est réuni, mercredi 5 octobre, sous la présidence de Mme Claire THOURY et a arrêté les décisions suivantes :

STRUCTURATION DES PRINCIPES DE RECRUTEMENT DU PANEL DE CITOYENNES ET CITOYENS

Le comité de gouvernance a poursuivi ses échanges au sujet des principes structurants pour le recrutement du panel de citoyennes et citoyens.

Des clés de compréhension ont été présentées afin d'éclairer le comité sur les modalités techniques de mise en œuvre du tirage au sort par rapport au calendrier prévisionnel. Ont également été évoquées les conditions permettant de prendre en compte la diversité de la société française.

Une représentation cohérente de certains publics exposés à des problématiques individuelles ou locales spécifiques, a été décidée. Notamment, les membres du Comité de gouvernance se sont accordés sur une intégration dans le panel de citoyennes et citoyens résidant dans les territoires ultramarins. Un effort sera également demandé concernant l'intégration de personnes en situation de grande précarité.

Afin de garantir une intégration idoine des citoyennes et citoyens, et de veiller à un respect de la méthodologie participative et inclusive, les membres du Comité de gouvernance ont acté le principe de sessions organisées en présentiel, au Palais d'Iéna, à Paris. Toute dérogation ne pourra se faire que sur la base de critères précis qui seront débattus lors d'une prochaine séance de travail.

REFLEXIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE NUMERIQUE

La présidente a proposé aux membres d'ouvrir une réflexion concernant l'opportunité de mettre en place une plateforme participative, ouverte au public.

Afin de se prononcer sur ce sujet, il a été demandé de préparer différents types de scénarios et de présenter les facteurs clés de succès et enjeux clés lors de la prochaine réunion.

DEFINITION DES PRINCIPES DE COMMUNICATION AUTOUR DE LA CONVENTION

S'agissant de la communication autour de la convention, le comité de gouvernance a rappelé son attachement, à la fois, au principe de publicité, et à la tenue d'un débat serein.

Il a par conséquent été décidé que la publicité autour des auditions, des séquences d'information et de restitution en plénière serait un principe. Ces séquences feront ainsi l'objet d'une ouverture raisonnée à la presse et au public, ainsi que d'une retransmission en streaming. En revanche, les phases de délibération se dérouleront à huis-clos afin de ne pas attenter à la sérénité des débats.

Par ailleurs, des points presse seront régulièrement organisés.

POUR INFORMATION

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE REUNION (10 octobre 2022)

- Finalisation des critères de recrutement du panel citoyen ;
- Poursuite des discussions sur la plateforme participative en ligne ;
- Premiers échanges concernant les méthodologies d'animation des sessions de travail de la convention ;
- Retours sur l'Appel à manifestation d'intérêt à destination des chercheurs-observateurs, et sa déclinaison en AMI-Junior à destination des étudiants de M1 et M2.